Permis à points des INTERNES-
Barème des punitions 2026-2027

En tant que lycéen interne, vous disposez d'un permis à **15 points**. La perte de vos 15 points entraîne un avertissement de conduite. Cependant, vous avez la possibilité de récupérer la totalité de vos points pour bonne conduite (attitude exemplaire – pas de remarques des enseignants et de la vie scolaire durant 3 mois). Ce 1er permis n'exclut pas la possibilité de travail d'intérêt général (TIG).
Un dernier permis doté seulement de **8 points** vous sera alors délivré. Vous aurez alors la possibilité de récupérer la totalité de vos points pour bonne conduite (attitude exemplaire durant 2 mois) et de demander le rachat de vos points en échange de travail d'intérêt général (TIG).

N° Punition	Motif de la punition	Nombre de points maximum	Observations
1	Non respect d'autrui	4	
2	Détérioration du matériel et des lieux communs	4	+ facturation à la famille
3	Retard injustifié ou non respect des horaires	1	2 points si récidive
4	Non respect de l'interdiction de sortie de l'établissement	2	
5	Tenue vestimentaire incorrecte, port de casquette, bonnet….et/ou comportement indécent	1	
6	Manquement à la discipline visant à l'obtention du silence et du respect du travail d'autrui (en cours, en étude, au CDI, en salle info…)	3	
7	Utilisation des téléphones portables, objets connectés, écouteurs,…en cours et/ou dans les couloirs	3	
8	Non respect de l'interdiction de fumer	4	
9	Jets de détritus ou tout acte d'incivilités contraire au développement durable	2	
10	Non présentation aux retenues	2	
11	Chahut dans les couloirs	1	
12	Absence de rangement d'affaires (au dortoir, lit non fait, bagages non déposés à la bagagerie…)	2	
13	Intrusion non désirée dans la chambre d'autrui	3	
14	Bavardages et bruits intensifs au dortoir après extinction des lumières et durant les moments de détente	2	

En dehors des situations répertoriées ci-dessus, tous les personnels appliqueront des sanctions en rapport avec les actes délictueux commis par les apprenants. Par ailleurs, le Conseil de Discipline demeure souverain en matière de sanctions disciplinaires relevant des fautes graves.

Permis à points INTERNES

Nom : **PRENOM :** **Classe :**

Date	Punition N°	Nombre de points	Points retirés par : Nom/ Fonction	1er permis Total points =15	2ème permis total points = 8